

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1974)
Heft: 266

Artikel: Radiographie d'un monopole industriel : Alusuisse en Valais
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1026438>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Radiographie d'un monopole industriel: Alusuisse en Valais

Il y a un mois un enfant et un adulte sont sauvés à temps de l'enlisement sur les rives du lac de Géronde, à Sierre. Fait divers qui a frisé le tragique. Mais aussi signe apparent de la domination d'un monopole industriel sur une région. Expliquons-nous.

Depuis plus de dix ans le lac de Géronde, site idyllique aux portes de Sierre, voit son volume d'eau diminuer. D'abord lentement, puis plus rapidement. Actuellement le plan d'eau est à 4 m. au-dessous de son niveau normal. Le degré de pollution de cette eau devenue stagnante a considérablement augmenté. Les rives présentent un aspect désolé, celui des lacs de barrage. Les installations de la plage se dressent, inutiles, sur un fond de vase. L'association qui gère les bains a dû construire une piscine... dans le lac. Ces trois dernières années, la Municipalité sierroise a alimenté le lac avec ses réserves d'eau potable pour permettre aux habitants de se livrer aux joies de la natation.

Un rapport révélateur

D'où vient donc ce mal mystérieux ? Le récent rapport d'un ingénieur valaisan nous donne une réponse. Le lac de Géronde est en réalité un affleurement de la nappe phréatique dans une dépression du terrain ; il fait partie d'un réseau complexe de circulation d'eaux souterraines. Or, la Société Alusuisse possède à Sierre une usine de laminage qui a besoin d'une grande quantité d'eau. Pour se la procurer, Alusuisse a foré des puits dans la nappe phréatique. Elle pompe ainsi 10 000 litres à la minute, 24 heures par jour, 365 jours par an. Puis le débit de ces puits étant devenu insuffisant, elle en a creusé de nouveaux, plus près du lac ; le plus proche est à 400 mètres

des rives. Le niveau du plan d'eau a baissé alors plus rapidement.

Alusuisse a pourtant la conscience tranquille. Ou presque. Elle verse tout d'abord 50 000 francs à l'Association de Géronde-Plage, à bien plaisir. Puis, en 1965 et 1970, elle commande des expertises qui dégagent sa responsabilité. Travail pas sérieux, comme le démontre l'ingénieur valaisan : les deux experts d'Alusuisse ont fait cesser l'exploitation d'un puits, sur un total de quatre, et pendant quinze jours seulement ; ils ont alors constaté un relèvement de 7 cm de la nappe phréatique alors que le lac baissait dans le même temps de 16 cm. Preuve insuffisante : le mouvement des eaux est lent et c'est plusieurs mois d'interruption du pompage qu'il aurait fallu ordonner.

Mutisme officiel

Où en est-on maintenant ? Alusuisse a prévu de diminuer ses prélèvements dans la nappe en utilisant également les eaux du Rhône. L'an passé une association pour la sauvegarde de Géronde a déposé une pétition pour la protection du lac. Et les autorités ? Elles enregistrent. Le Conseil communal de Sierre est en possession d'une expertise depuis 1961. L'auteur, M. Mornod, géologue à Bulle, concluait à la responsabilité des pompages d'Alusuisse dans la baisse du niveau du lac. L'Institut fédéral pour la protection de l'environnement se décharge sur le canton du Valais qui, lui, fait étudier les expertises contradictoires. Pendant ce temps le niveau du lac continue de baisser.

Un œil dans la politique

Alusuisse sait mener son jeu : elle a été régulièrement représentée au Conseil communal de Sierre (exécutif) par l'un de ses cadres supérieurs. Dernièrement, deux des membres de sa direction sont entrés au comité de Géronde-Plage. Alusuisse a aussi un faible pour les anciens conseillers

d'Etat. M. Gross fait actuellement partie de son conseil d'administration, comme avant lui son collègue Pitteloud. Il ne suffit pas de produire. Encore faut-il garder un œil sur le pouvoir politique, pour mieux faire passer certains frais de production à la charge de la collectivité.

Un épisode parmi d'autres

Le lac de Géronde n'est qu'un épisode dans l'histoire d'Alusuisse. En juin 1973, « La Brèche » publiait un volumineux dossier sur la pollution par le fluor causé par Alusuisse. En faisant sortir de l'oubli de nombreux rapports officiels, notamment ceux des stations fédérales d'essais agricoles, les auteurs ont montré la responsabilité d'Alusuisse : dégâts aux cultures, au bétail, aux forêts, atteintes à la santé humaine. La presse a largement repris la réponse de la direction, plutôt que les accusations portées dans ce dossier. Le directeur de l'usine n'a cherché qu'à discréditer la Ligue marxiste, mais n'a pas répondu sur le fond. Un manque de réaction significatif, si l'on sait que la LMR était allée jusqu'à traiter la direction de menteur.

La politique d'Alusuisse est au point. Elle peut compter sur l'inaction complète des pouvoirs publics. Lors d'un litige avec les particuliers, elle s'en tire en dédommager à bien plaisir, sans jamais admettre sa responsabilité. Elle a même racheté des terrains entiers pour pouvoir continuer de polluer en toute quiétude.

Et la presse peut faire grand cas des agissements d'Alusuisse en Australie : la mise en exploitation de nouveaux gisements de bauxite (d'où l'on extrait l'aluminium) va détruire l'habitat naturel des derniers aborigènes de l'endroit. Il est plus facile de crier au loup à propos des « *primitive*s » de l'hémisphère austral que d'oser mettre en pleine lumière le pouvoir d'Alusuisse en Valais, facilité par la complicité des autorités, qui, au mépris des lois et règlements en vigueur, permettent de tels agissements.